

Délibération du Conseil Municipal

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Ville de Saint-André Lez Lille

L'An Deux Mille Vingt et Un, le six avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT ANDRE LEZ LILLE s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le trente mars, soit cinq jours auparavant, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 33

Etaient Présents :

Elisabeth MASSE, Maire ; Jean Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Joséphine FARINEAUX pour les questions I, IV et VII, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Adjoints ; Michel HUYLEBROECK, Laurent GOVAERT, Marie MARCHAND, Louis-Marie HARDY, Martine DURIEUX, Régis LOGIER, Didier PARSY, Delphine MISZTAL jusqu'à la question 1/1, Serge GOSTIJANOVIC, Céline SEGUIN, Cédric ANDRE, Sébastien LEBLANC, Carmen GONZALEZ RUIZ, Esteban GARCIA, Isabelle COLNENNE, Guillaume MONCEAUX, Loïc LEBEZ, Cyprien RICHER, Charlotte BERTHELOT, Conseillers Municipaux ;

Ont donné procuration :

Joséphine FARINEAUX	à	Elisabeth MASSE pour les questions II, III, V et VI
Olivier LECOINTE	à	Pascale LAHOUSTE
Danielle SENECHAL	à	Marie MARCHAND
Véronique TAVERNIER	à	Claude WASILKOWSKI
Lydie YAP	à	Laurent GOVAERT
Delphine MISZTAL	à	Jean Pierre EURIN à partir de la question 1/2
Julie HENNEBELLE	à	Michel HUYLEBROECK
Louis CRUCHET	à	Régis LOGIER
Déborah ANDRE	à	Loïc LEBEZ

Secrétaire de Séance : Carmen Gonzalez

Conseil Municipal du 06 avril 2021

Extrait du registre des Délibérations

Rapport de Madame Joséphine FARINEAUX :

Suite à la crise sanitaire du COVID19, et notamment face aux risques de contamination dans les transports en commun ainsi qu'à la baisse de l'offre de transport durant cette période, un grand nombre de français se sont tournés vers le vélo accélérant ainsi la transition vers des mobilités douces.

Soucieuse depuis plusieurs années, de promouvoir la mobilité, et notamment les déplacements doux le tout en assurant la protection des cyclistes sur la commune, la municipalité de Saint-André-lez-Lille a souhaité mettre en place lors du conseil municipal du 16 juillet 2020, une attribution d'aide à l'achat de vélos pour les Andrésiens.

C'est dans cette perspective, que 110 particuliers Andrésiens se sont vus attribués cette aide financière pour un montant global de 17 053.84 € en 2020 pour l'acquisition d'un vélo classique, ou cargo, ou encore à assistance électrique.

Les services ont déjà reçu une trentaine de demandes sur les 2 premiers mois de l'année, aussi il est proposé de reconduire cette opération sur l'exercice 2021.

Pour bénéficier de cette aide, les conditions d'attribution sont les suivantes :

- Résider à Saint-André et présenter un justificatif de domicile de moins de 6 mois ;
- Avoir acquis l'équipement postérieurement à la délibération du conseil municipal du 16 juillet 2020 ;
- Présenter l'original de la facture d'un professionnel de vente, (au nom et adresse du demandeur)
- Fournir un relevé d'identité bancaire,
- Présenter un justificatif de quotient familial ou l'avis d'imposition N-2 du demandeur,

Le montant de l'aide accordée est calculé sur le prix d'achat TTC du vélo. L'aide est égale à 50% du prix d'achat TTC lorsque le quotient familial est inférieur à 1 000 €, et à 25% du prix d'achat TTC pour un quotient familial égal ou supérieur à 1 000 €.

Par ailleurs, le budget alloué au titre de l'année 2021 est de 10 000 €. Les aides seront attribuées jusqu'à épuisement de l'enveloppe sur l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider la reconduction du dispositif dénommé « Prime Vélo » au titre de l'année 2021 selon les modalités fixées ci-dessus.

D – 7-1/2021

Aide à l'achat de vélos

◆◆◆

Modalités d'attributions

- De dire que cette aide est reconduite pour 2021 jusqu'à épuisement de l'enveloppe allouée de 10 000 €.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Elisabeth MASSE